



Aout 2011

En Avant

Cgtg.chuppa@chu-guadeloupe.fr BP 97159 Pointe-à-Pitre Cédex– Tél. 0590891598 -Fax 0590891586

LA RENTREE DOIT ETRE UNE RENTREE DE COMBAT

C'est la rentrée scolaire et aussi sociale, alors que le ciel est sombre au dessus de la tête des travailleurs.

L'Europe, la France, éprouvent les pires difficultés financières. Il y a deux ans, tous les pays riches ont emprunté pour mettre au service des banques des centaines de milliards pour qu'elles évitent la faillite. Renflouées, ces dernières ont recommencé à spéculer. Aujourd'hui les banquiers spéculent sur les dettes de pays européens. Les plus visés sont la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et l'Irlande. La France, l'Allemagne plus riches et plus solides sont aussi dans le collimateur des spéculateurs.

Pour rassurer le marché, pour sauver les banques, l'Etat français doit diminuer ses dépenses et augmenter ses entrées d'argent. Il doit donner des gages aux spéculateurs. Il doit faire la démonstration qu'il sera en mesure d'honorer ses échéances. Donc il doit diminuer ses dépenses et augmenter ses recettes.

Diminuer les dépenses :

L'Etat prévoit de supprimer l'abattement fiscal dont bénéficient les retraités.

Autres exemples d'économie : les sommes attribuées aux services publics, hôpitaux, fonction publique, écoles sont en diminution.

Augmenter les recettes :

- augmentation de la CSG et la CRDS .Gain prévu : 550 millions d'euros.

- augmentation de la TVA sur les boissons gazeuses, les alcools : 1,2 milliard d'euros prévus

- taxes supplémentaires sur les mutuelles.

- EDF, la SNCF (pour la France) et TOTAL ont le droit d'augmenter leurs tarifs quand ils le veulent.

Toutes ces mesures permettront à l'état des bourgeois de transférer des milliards d'euros de la poche des travailleurs vers celles des riches.

Pour faire croire que toutes les classes sociales sont mises à contribution, Sarkozy et ses ministres ont annoncé que les hauts revenus (plus de 500 000 euros de revenus par an) devront s'acquitter à titre exceptionnel d'un impôt de solidarité : taxe qui rapportera environ 200 millions. Un détail pour les riches !

De plus ces effets d'annonces pour faire payer les riches, ne sont valables qu'avant les élections présidentielles et législatives. Les plus gros sacrifices nous seront imposés après ces élections

Les riches banquiers et capitalistes ont obligé l'Etat à s'endetter, à eux de payer la dette. . En aucun cas nous ne devons pas nous sentir solidaire de la dette contractée par l'Etat français pour venir en aide à ses capitalistes.

Nous, travailleurs, ne devons pas laisser l'Etat nous faire les poches sans réagir. Nous devons nous défendre.

Nous devons lutter pour :

- l'augmentation de nos salaires,

- le maintien de notre pouvoir d'achat. A chaque fois que les prix augmentent les salaires doivent augmenter dans les mêmes proportions.

Nous devons imposer l'échelle mobile des salaires.

Contre le chômage, nous devons nous opposer au licenciement et imposer le partage du travail entre tous, ceci sans diminution des salaires

Vie à l'hôpital

Quand la direction de l'UTS transforme les faits ! Mais les faits sont têtus !

En avril dernier, avec la CGTG, les agents de la Réanimation gagnaient l'embauche de 15 IDE, 13 AS, 2 ASH, le paiement étalé des heures supplémentaires et une collation la nuit. Ce fut un succès. Les tracts les affiches, les pancartes ont été réalisés par les agents, eux-mêmes. Ce sont des collègues désignés qui ont fait les différentes interventions fort utiles et appréciées sur les médias. Bref, ce fut une grève menée démocratiquement comme nous, militants CGTG le concevons ! En effet, nous estimons que si quelques fois les salariés ont besoin de conseils de militants aguerris ils n'ont nullement besoin de caporal pour décider à leur place.

A la fin du mouvement, la direction a établi un relevé listant les décisions qu'elle s'engageait à prendre. Car, il est hors de question, pour nous, à la CGTG de signer un protocole **sans engagement formel de la direction.**

Loin de respecter le mouvement des travailleurs, la direction de l'UTS n'a cessé de répéter que leur mouvement avait été un échec. *Et ils ont donné aux agents une copie de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) de 2009 ! Bien évidemment l'EPRD de 2009 ne peut faire état des revendications des agents puisque la grève a eu lieu en avril 2011 !*

Laissons à la direction de l'UTS la responsabilité de ses propos. Pour nous, comme tout ce qui est insignifiant c'est nul et non avvenu. C'est aussi « bête » et méchant.. Comme dit la chanson : « jalouzi ka palé ! ».

Pour ce qui concerne l'année 2011, il faut ouvrir l'EPRD à la page 27 ! Et là on découvre l'ensemble des revendications des agents de la réanimation.

Les agents de la réanimation ont gagné et bien gagné. Et comme, il est de coutume dans le mouvement ouvrier, les travailleurs doivent rester vigilants.

L'attitude de la direction de l'UTS nous amène à intervenir sur deux problèmes qui se sont posés au CHU :

1 - le boycott des instances : en 4 ans, de nombreuses

instances n'ont pu se tenir, lorsqu'elles l'ont été c'était dans de très mauvaises conditions. Or, par exemple, c'est au CTE que sont étudiés tous les documents qui attraient au fonctionnement de l'établissement : l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses), le fonctionnement, l'organisation ou la réorganisation des services, la GTT (Gestion du Temps de Travail)....

C'est une instance où les délégués peuvent exiger des explications de la direction concernant la carrière des agents : la situation des contractuels, les postes vacants, la tenue des CAPL, les primes.... Or, précisément cette année, la direction du CHU a fait des choix qui ne sont pas forcément dans l'intérêt des agents : pourquoi les CAPL n'ont-elles pas eu lieu en juin ? Quand aurons-nous la prime ? Quelle est la situation des contractuels ? Tous ces points devaient être discutés au mois de juin, mais les CTE ont été empêchés.

2 - la grève de la Médecine A : nous saluons les agents de la médecine qui ont fait 2 mois de grève. Mais, nous nous posons des questions sur les résultats de cette grève. Nous disons que même quand les salariés ne gagnent pas leur mouvement, il y a toujours des enseignements à tirer. Un syndicat quel qu'il soit doit aider les salariés à analyser leur grève, à trouver les failles qui ont conduit à l'échec. Il ne faut pas laisser l'occasion à la direction ni aux anti-grévistes de profiter de la situation.

C'est une méthode vieille comme l'histoire du mouvement ouvrier qui permet aux salariés de ne pas faire les mêmes erreurs et de triompher la fois suivante. Après la grève, une note de service de la direction générale informe que désormais la médecine A est un service de **médecine polyvalente !** Rappelons que la médecine A était à orientation rhumatologique et hématologique.

Nous pensons qu'il n'y a pas de honte à analyser la situation et à trouver une stratégie afin d'éviter de porter une telle responsabilité.

Les agents de la Médecine A gagneraient à discuter entre eux, à peser le pour et le contre pour faire face à une telle situation.

Adhère à la CGTG du CHU pour rejoindre celles et ceux qui veulent aller de l'avant.

nos comptes-rendus

RENCONTRE AVEC LE DGA, L'ATTACHÉ DE DIRECTION, LA DSSI,

A la demande de la CGTG, le jeudi 11 août, une délégation composée de : NARAYANASSAMY, DÉMÉA, KAMOISE, FRANCOISE, MANIOC a rencontré la direction

2 points à l'ordre du jour :

Situation de la réanimation après la grève du mois d'avril :

Personnel

Sur les 15 IDE, il y a 4 recrutés, 2 sont en attente pour le mois de septembre.

Sur les 13 AS, 5

Les 2 ASH ont été recrutés.

Maintien en poste des AS contractuels formés dans le service

Les agents présents ont proposé des solutions pour rendre attractif leur service. La direction s'engage à continuer à faire appel à candidature.

Les heures supplémentaires : n'étant pas d'accord avec le bilan de paiement des heures supplémentaires de 2007, présenté par l'attaché de direction, les agents concernés seront reçus individuellement. Les HS de 2008 devront être payées avant la fin de l'année. Tandis que celles de 2009 et 2010 seront payées en 2012.

Concernant la collation, le DGA s'engage à le rappeler à la Direction des services économiques.

Matériels : le problème des équipements et d'approvisionnement reste toujours entier.

Secrétariat médical :

: Lors de la mobilisation des contractuels, seuls les grades d'ACH (Adjoint des Cadres) et des secrétaires médicaux n'ont pas bénéficié des dispositions arrêtées par la direction. La DRH nous avait demandé d'attendre la parution des derniers tex-

tes, au mois de juin.

Ces textes parus effectivement au mois de juin n'avantagent pas ces catégories. Pire, les concours internes sont ouverts à toutes les collectivités, aux militaires...

La revendication des secrétaires médicaux contractuels :

« publier des postes d'AAH option secrétariat. »
Les agents qui le souhaitent pourraient postuler.

Parallèlement, ces agents pourront passer le concours d'Assistant Médico-Administratif dans les conditions prévues par la législation. D'ailleurs la formation que nous avons demandée pour la préparation au concours de l'ensemble des administratifs devrait débiter avant la fin de l'année.

En attendant, ils auront une sécurité d'emploi et seront, du reste, plus à même de passer le concours dans de bonnes conditions.

Il a semblé à tous que la direction était sensible aux problèmes de nos collègues. Mais elle a demandé un temps de réflexion.

RENCONTRE AVEC L'ATTACHÉ DE DIRECTION DE LA DRH

Situation des permanenciers

Durant des mois, il y a des discussions au ministère sur la nomination des permanenciers au grade d'AMA (Assistant Médico-Administratif)

Le texte paru au mois de juin n'en fait nullement état.

Le 11 août, nous avons accompagné une délégation de permanenciers à une rencontre avec l'attaché de direction et un cadre de la DRH.

Une nouvelle rencontre est prévue.

**A la CGTG,
tout est clair, transparent,
pas de magouilles**

Dans les services

CONGÉ DES IDE CONTRACTUELS :

Dans certains services, telle la réanimation on en est revenu à imposer 2 jours de congé par mois aux contractuels. Depuis des années, nous avons obtenu que les contractuels puissent avoir leur congé à la fin du contrat. Cela leur permet de cumuler des jours et de se reposer véritablement.

Dans le cas de la réanimation, il manque constamment du personnel. Et durant la grève, il avait été convenu avec la direction que l'on profite de l'arrivée des nouveaux agents pour liquider les HS des titulaires.

Cela a toujours été un accord tacite avec la direction. Il serait souhaitable qu'il y ait une note de service.

HAD

La pression pour passer en 12 heures est de plus en plus forte

Pour la direction générale « cette expérience mériterait d'être tentée, c'est un plus pour les patients et leurs aidants et cela peut intéresser les agents »...

Durant toutes ces tergiversations, le nombre de patients ne cessent de croître. Et le quatrième binôme n'est toujours pas mis en place. Et pour cause, tous les patients sont pris en charge ! Les plannings en 12 heures ne sont pas légaux. Pour les appliquer la direction doit avoir l'avis du CTE. Si les agents sont favorables à ces 12 heures les délégués que nous sommes ne pourront pas s'y opposer. Par contre, nous imaginons mal des agents faisant des soins à domicile, dans la chaleur et les embouteillages durant 12 heures consécutives.

Le grand gagnant dans l'affaire, ce ne sera pas le personnel. Un planning de 12 heures réduirait considérablement le nombre d'agents. Sans compter qu'il faudrait mener la bagarre pour les heures supplémentaires accumulées. Il n'y a qu'à se rapprocher des collègues de la réanimation.

Ceux qui font l'apologie des 12 heures en s'ap-

puyant sur les autres HAD feraient bien d'étudier les conditions dans lesquelles les agents y travaillent.

UNE HISTOIRE À DORMIR DEBOUT

Le mercredi 17 août, un patient a fugué à 18 heures.

Seulement à une telle heure, le personnel est livré à lui-même entre 17 et 21 heures. Quand au directeur de garde, il n'y a que le cadre qui peut l'appeler...

CHSCT : VISITE DE L'UCSA

Le 9 août 2011, des délégués CGTG au CHSCT ont visité l'UCSA (Unité de consultations et soins ambulatoires) qui est située au Centre Pénitentiaire de Baie-Mahault pour la prise en charge médicale des détenus.

Présents : Annick TAULIAUT, José PROMENEUR, Maurice URSULE

Nous avons constaté les mauvaises conditions de travail des agents : exigüité des locaux, bureaux aveugles, ventilation non entretenue entraînant humidité et moisissure.

Nous avons demandé une visite du CHSCT.

La solution de nombreux dysfonctionnements incombe tant à la pénitentiaire qu'au CHU. C'est pourquoi dans un même temps, nous avons établi des contacts avec la CGTG de la pénitentiaire afin de mettre en commun nos démarches.

SERVICE ENTRETIEN

Suite à la parution d'un article traitant du ramassage du linge sale et des déchets le week-end, dans le numéro précédent de En Avant, nous avons fait une mise au point avec les agents du service d'entretien et le cadre. Nous avons précisé la nécessité de mettre en place un protocole pour éviter la prolifération des germes dans l'établissement. Puis nous avons rencontré la DSSI qui devrait rencontrer l'encadrement des services et le cadre du service d'entretien.

Nous pensons qu'une solution devrait jaillir de toutes ces démarches.

Notre page électorale

Le 20 octobre les agents du CHU, comme toute la fonction publique hospitalière doivent élire leurs représentants aux différentes commissions.

Nous vous appelons à choisir des collègues dévoués, déterminés en qui vous avez confiance et que vous pouvez contrôler et demander de rendre compte de ce qui se passe dans les différentes instances.

Votez pour les candidats de la CGTG.

Voyons quelles sont les attributions des instances pour lesquelles vous êtes appelés à voter.

CAPL (La Commission Administrative Paritaire Locale)

La CAPL donne son avis :

- Quand je suis stagiaire et que je dois être titularisé,
- Quand je demande la révision de ma note,
- Si je fais une demande de formation continue,
- Pour que j'obtienne un congé formation de cadre ou d'animateur pour la jeunesse ou d'éducation ouvrière,
- Chaque fois que je change d'échelon ou de grade, ou que j'accède à l'échelle supérieure,
- Si je dois être licencié pour insuffisance professionnelle,
- Si je dois être obligé de donner ma démission,
- Si je fais l'objet d'une sanction plus importante qu'un blâme la commission se transforme en Conseil de Discipline.

CAPD (La Commission Administrative Paritaire Départementale)

La CAPD donne son avis :

- Si j'appartiens à un groupe qui n'existe pas dans la CAP Locale,
- Ou si les représentants élus pour ce groupe n'ont pas qualité pour siéger.

La Commission de Réforme :

Si j'ai un accident de travail ou une maladie professionnelle mon dossier sera examiné en Commis-

sion de Réforme. Ce sont les délégués en CAPD qui siègent en Commission de Réforme.

CTE : (Comité Technique d'Etablissement)

Le CTE est obligatoirement consulté sur :

- Les projets de délibération concernant les projets d'établissement,
- les créations et les transformations de structures médicales,
- les actions de coopérations,
- les conditions et l'organisation du travail,
- les règles concernant l'emploi de personnels non fixé par la réglementation,
- les critères de redistribution de primes, la politique de formation, le bilan social.
- Les conditions et l'organisation du travail dans l'établissement notamment les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leurs incidences sur la situation du personnel
- La politique générale de formation du personnel, et notamment le plan de formation
- Les critères de répartition de la prime de service, de la prime forfaitaire et de la prime de technicité.

Le CTE est régulièrement tenu informé :

de la situation budgétaire et des effectifs prévisionnels et réels de l'établissement.

Dans les hôpitaux

la CGTG au 89 15 98

LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ MENACÉS

Pour sauver la maternité de sa commune, le maire de la commune de La Seyne-sur-Mer a parcouru des centaines de kilomètres à vélo pour remettre des sacs de plus de 20 000 signatures le 17 août au ministère de la Santé. Sur les 584 maternités de proximité qui existaient en 2008, il n'en reste aujourd'hui plus que 540. Il repartira avec des promesses du ministère. Pour éviter les fermetures des maternités et des hôpitaux de proximité, de telles actions ne suffiront pas. Il faudra un véritable coup de colère de salariés et d'usagers !

AP-HP :

- Suppression de 3500 emplois,
- réduction de 6 minutes du temps de transmission entre les équipes avec à la clé un gain de 300 000 journées de travail par an
- réduction de 40 % des dépenses consacrées à la formation professionnelle
- augmentation du prix de la crèche

Voilà le contenu d'un rapport interne révélé par le Canard enchaîné.

Pour faire des économies l'Etat ne recule devant rien !

Pour l'instant, les technocrates au service du ministère de la santé mènent des réflexions.

Mais nous devons nous préparer à riposter.

LA SOCIÉTÉ SE DÉGRADE.

Aller à la soupe populaire, mendier, se faire hospitaliser avec ses enfants le soir, parce qu'on n'a pas de toit.... Des riches et des gouvernements qui se donnent bonne conscience en faisant des dons...

Tous ces fléaux disparus grâce aux conquêtes de la classe ouvrière sont à l'ordre du jour aujourd'hui.

Il faut lutter contre cela !

VALENCE

Trois infirmiers et une infirmière ont été victimes d'agressions sur leur lieu de travail, au service des urgences du CHU de Valence. Les agresseurs n'étaient autres que des patients qui ont également dégradé du matériel dans le service. Pourtant des mesures pour la sécurisation des locaux avaient déjà été prises comme la présence d'agents de sécurité 24H/24 et le renforcement des vitrages. Suite aux agressions, la direction a mis en place des procédures d'accompagnement des agents concernés et un groupe de travail pour la prise en charge des patients agités. Reste une interrogation : faut-il mettre des caméras de surveillance dans le service?

PARIS

Vendredi 29 juillet, à l'hôpital Georges Pompidou une aide soignante menace de mettre fin à ses jours en tentant de se jeter du 5ème étage, obligeant ainsi des membres de l'administration à monter pour négocier avec elle. Finalement plus de peur que de mal. A l'origine de ce geste un différent sur les aménagements de temps de travail. Ce n'est pas le premier incident de ce genre à Pompidou car un employé avait aussi menacé de sauter il y a un an et demi de cela. Un CHSCT a été déclenché pour analyser le geste de l'aide soignante.

Mais un lien direct peut être fait entre cet événement et les réorganisations actuelles dans les hôpitaux parisiens (suppressions d'emplois, fusion de services, etc...); surtout lorsque l'on apprend qu'il existe à la rubrique « les risques professionnelles et les conditions de travail » des directions des ressources humaines de l'AP-HP un volet sur les risques psychosociaux avec en toile de fond le sujet des suicides.

Tout cela nous rappelle la vague de suicides qu'on a connue France-Télécom Orange ces dernières années.

Culture et Loisirs

LECTURE :

Nous vous proposons de découvrir ou de redécouvrir les œuvres de Jorge Amado, l'un des plus grands auteurs Brésiliens.



Jorge Amado, est né à [Ilhéus](#) dans l'État de [Bahia](#).

Militant communiste, il fut souvent contraint à l'exil. En 1945, il fut élu [député communiste](#).

Lorsque le Parti Communiste fut à [nouveau interdit](#), il s'exila encore, se réfugia en [France](#), puis à [Prague](#), pour enfin revenir au Brésil.

Le romancier meurt à 88 ans.

A plusieurs reprises, ses livres furent brûlés et détruits.

Bibliographie

Navigation de cabotage, notes pour des mémoires que je n'écrirai jamais, 1992

La Découverte de l'Amérique par les Turcs, 1991

Les Terres du bout du monde, 1990

Yansan des orages, 1988

La Balle et le footballeur, 1986

L'Enfant du cacao, 1986

Tocaia Grande, 1984

La Bataille du Petit Trianon, 1979

Tereza Batista, 1972

La Boutique aux miracles, 1969

Dona Flor et ses deux maris, 1966

Les Pâtres de la nuit, 1964

Le Vieux Marin, 1961

Les Deux Morts de Quinquin-la-Flotte, 1961

Gabriela, girofle et cannelle, 1958

Les Souterrains de la liberté, 1954

O amor do soldado (pièce de théâtre), 1947

Les Chemins de la faim, 1946

L'Invitation à Bahia, 1945

La Terre aux fruits d'or, 1944

Terre violente, 1942

Le Chevalier de l'espérance, 1942

Le Bateau négrier, 1941

Capitaines des sables, 1937

Mar morto, 1936

Bahia de tous les saints, 1935

Suor, 1934

Cacao, 1933

Le Pays du carnaval, 1931



du lundi au vendredi
de 11 à 13 heures
au local à Ricou

Tribune Africaine



LE SOUDAN, UN ETAT MORT NÉ

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les puissances coloniales que sont la France et l'Angleterre sont obligées de déguerpir d'Afrique. Elles le font en appliquant le vieil adage « diviser pour mieux régner ». Elles ont découpé l'Afrique avec des compas et des règles sans tenir compte des peuples et des habitudes des tribus vivant sur les territoires. Le Soudan est l'œuvre la plus aboutie de la mauvaise foi des diplomates occidentaux.

Sous domination Britannique depuis, sa conquête par Kitchener à la tête de troupe Egypto-Anglais en 1898, Le Soudan devint indépendant le 1 janvier 1956.

La frontière nord du Soudan avec l'Egypte est une droite horizontale tracée à la règle. Celle de l'est avec le Tchad et la Libye est également une droite celle-ci verticale. Ce pays artificiel a une superficie de 2,5 millions de km² (le plus grand pays d'Afrique) et peuplé de 3,4 millions d'habitants. Il emprisonne en son sein plus de 500 peuples. Même géographiquement le pays n'avait pas d'unité : Le nord est désertique et le sud est recouvert d'une forêt tropicale. Le peuplement est à l'instar du pays, source de division. Le nord où se trouve la capitale est peuplé d'arabes à 50%. La religion dominante est l'islam. Au sud vivent des ethnies noires. Ces populations sont chrétiennes à 21%, les autres sont animistes.

Economiquement c'est un pays pauvre sans ressources exceptionnelles. C'est au cours des années 1970 que du pétrole a été découvert au centre et dans le sud du pays. Cette manne pétrolière suscite la convoitise de la Chine, des USA et de la France. Le pays comptait 840 000 millions de km² de terres arables situées en grande partie au sud. Ces terres sont arrosées par le Nil qui traverse le pays. Correctement cultivé, ce pays aurait été le grenier de l'Afrique. Mais seul 18% des terres étaient cultivées avec des moyens rudimentaires. On pratique une agriculture et un élevage de subsistance. Donc l'économie et l'agriculture n'étaient pas des facteurs d'unité. Ces peuples regroupés au sein du Soudan par la France et l'Angleterre n'avaient rien à faire ensemble. Tant et si bien que la partie Sud du Soudan a pris son

indépendance.

Le gouvernement dit démocratique issu de l'indépendance ne dura que 2 ans. Il se montra incapable de répondre aux espoirs de liberté, d'assurer l'amélioration des conditions de vie, de développer l'industrie et l'agriculture. Les politiciens de Khartoum étaient plus préoccupés par leur enrichissement personnel que par le bien-être des populations.

Les militaires vont tenter de maintenir l'unité du pays par la force. Les coups d'Etat militaire s'enchaîneront :
 1958 le général Ibrahim Abboud s'empare du pouvoir.
 1969 c'est le général el-Nimeiry
 1989 c'est au tour de Omar el-Béchir de prendre le pouvoir.

Ce défilé de militaires au pouvoir ne solutionnera aucun problème du Soudan. La corruption règnera en maître, et le niveau de vie de la population toujours aussi bas. Seule la répression sera de plus en plus brutale. Inévitablement des mouvements armés réclamant plus d'autonomie pour le Sud, prendront naissance. Les mouvements plus radicaux réclament l'indépendance pour le Sud.

Avec la découverte du pétrole au sud et au centre du pays, l'affrontement entre le pouvoir central et les groupes armés sécessionnistes du sud fut plus âpre. La Chine et la Russie sont derrière le gouvernement central. La Chine exploite le pétrole. Les USA et les occidentaux soutiennent les rebelles, et veulent la partition du Soudan. En 2003 le général au pouvoir étend à tout le pays, la loi islamique qui était en vigueur que dans le nord peuplé majoritairement d'arabes. C'était pour le gouvernement un moyen d'unir la population arabe contre les mouvements séparatistes du Sud. Cette mesure eut pour conséquence d'unir les mouvements du Sud (Sud peuplé de chrétiens et d'animistes) contre le pouvoir central. La guerre civile s'intensifia. Les actes de tortures les plus révoltants eurent lieu au sud Soudan et notamment dans la province du Darfour. Cette guerre civile fit au moins 1 million de morts et 4 million de déplacés. Elle a actuellement anéantie toutes les activités économiques et agricoles. Le Sud Soudan est actuellement alimenté par les dons des ONG et de l'ONU.

Si aujourd'hui le chaos règne au Soudan c'est en grande partie à cause de la politique de la France et de l'Angleterre au lendemain de la seconde guerre mondiale.

(à suivre....)